LA REVUE DE PRESSE

# SOMMAIRE

## Dans votre revue de presse de cette semaine…

*A l'heure des semailles de printemps, le plp glane quelques précisions au fil des interventions ministérielles dans les médias. L'information des collégiens, dès la 5ème, devrait se mettre en place à la rentrée prochaine. Une information pour mieux préparer son orientation, oui mais à un métier. Il ne s'agit pas de faire de la promotion pour telle ou telle entreprise et de transformer les établissements scolaires en boites d'intérim pour boutures d'actifs. Le métier, c'est avant tout une maîtrise de compétences, une autonomie d'action et d'analyse, et une capacité d'évolution. Si c'est pour abandonner certaines compétences « ancestrales », comme la soudure il y a une vingtaine d'années, pour se rendre compte que beaucoup d'entreprises, dans des secteurs divers, en ont un urgent besoin et partir à la benne récupérer le matériel regretté, il serait préférable de bien relire sa copie à tête reposée. Il ne faudrait pas confondre vitesse et précipitation. Les principes de la polyvalence et de la vision d'ensemble d'un métier ne sont pas négligeables et constituent la richesse de l'enseignement en LP. Les PLP sont prévus parmi les intervenants mais ils doivent s'assurer d'une place prépondérante… Réussir son cursus professionnel dès son entrée en LP est une préoccupation de tous les plp pour les élèves qui leur sont confiés. Le repérage de décrocheurs au 1er trimestre pour les envoyer en « École de la deuxième chance », avec maintien du statut d'élèves et la possibilité de revenir au lycée « au besoin », ne serait-il pas, en fait, une manière détournée de renflouer la voie de l'apprentissage pour atteindre le million d'apprentis tous les ans tant espéré par l'exécutif ? Donnons plutôt aux PLP les moyens de leur donner une véritable première chance en LP avec l'encadrement, les ateliers et le matériel nécessaire, à la formation à une palette de métiers pour répondre aux enjeux technologiques et économiques de l'avenir.*


- **MEDIAPART /**

**Article 1 :** Lycée pro, la réforme de trop ?, 02/06/23 ..... p.2

- **TOUTÉDUC /**

**Article 2 :** C. Grandjean détaille son projet pour "adapter" les formations pros aux besoins…, 07/06/23. p.2
**Article 3 :** Compétences et métiers d'avenir : les lycées et les CFA…, 09/06/23 ..... p.4
**Article 4 :** Pacte, réforme de la voie pro : l'enseignement agricole les refuse également…, 08/06/23..... p.4
**Article 5 :** ID-FO au président de la République : la mise en oeuvre du Pacte est impossible…, 09/06/23 p.5
**Article 6 :** Les Inspé raillent le rapport parlementaire sur la loi Blanquer…, 12/06/23..... p.5
**Article 7 :** SNU : unanimité syndicale pour en revendiquer l'abandon, 11/06/23 ..... p.6
**Article 8 :** Clément Poullet reconduit à la tête de la FNEC-FP-FO, 12/06/23 ..... p.6

- **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE /**

**Article 9 :** L'EN recrute des responsables du bureau des entreprises en LP, 07/06/23..... p.7

- **MIDI LIBRE /**

**Article 10 :** Le LP comme voie d'excellence : la réforme fait débat, 06/06/23 ..... p.7

- **LES ÉCHOS /**

**Article 11 :** LP : pour lutter contre le décrochage, l'exécutif veut des « filets de sécurité », 12/06/23 ..... p.9
**Article 12 :** La réforme des LP se met en place au pas de charge, 09/06/23 .....p.10
**Article 13 :** Formation : le jackpot du recouvrement des cotisations par les Urssaf, 12/06/23 ..... p.11
**Article 14 :** Retraites : vous pouvez désormais estimer officiellement votre âge de départ, 12/06/23..... p.11

- **FRANCE INFO /**

**Article 15 :** Parcoursup : ces lycéens en territoire rural ou isolé qui ne peuvent pas étudier…, 09/06/23 .....p.12

- **FRANCE INTER /**

**Article 16 :** Une enquête montre que les profs doivent se former seuls…, 08/06/23..... p.12

- **ACTEURS PUBLICS /**

**Article 17 :** Le point d'indice de la fonction publique revalorisé de 1,5 %, 12/06/23..... p.12

- **PARUTIONS STATISTIQUES .....p.13**
- **PARUTIONS OFFICIELLES.....p.13**




Revue de Presse Snetaa-Fo © 2023

MEDIAPART

## Article 1 : Lycée pro, la réforme de trop ?, 02/06/23

Depuis les annonces d'E. Macron, des mouvements de contestation fleurissent dans nombre d'établissements, notamment en raison de la place prépondérante donnée à l'entreprise dans le projet de réforme du LP. Décryptage dans cette émission de Mediapart consacrée à l'éducation.

Les Sables-d'Olonne, Noisy-le-Sec, Lomme, Boulogne-sur-Mer… Dans plusieurs villes de France, grèves et mobilisations se multiplient pour protester contre la réforme des lycées professionnels, annoncée en grande pompe par E. Macron le 4 mai 2023.

Au programme, allongement de la durée de stage pour les LP, gratification de ces mêmes stages, remise à plat de l'année de terminale, révision de la carte des formations, création d'un « bureau des entreprises » dans chaque lycée, proposition de nouvelles options… La liste est longue. Pour faire passer la pilule, le président de la République a promis à ces lycées qui scolarisent un élève sur trois une dotation d'un milliard d'euros supplémentaire.

Pas de quoi calmer la colère des enseignant·es et des syndicats. **En octobre 2022, alors que les contours de la réforme étaient encore très flous, 65 % des personnels des LP s'étaient déjà mis en grève afin de protester contre la « stigmatisation » de leurs établissements, accusés de tous les maux, dont celui d'être un berceau du décrochage.**

Sept mois plus tard, l'inquiétude demeure intacte : quelle place pour les enseignements généraux (maths, français, histoire, etc.), mais également pour les enseignements professionnels en atelier, dans la nouvelle architecture ? Le nouveau « bureau des entreprises » sera-t-il une sorte de « bureau de placement » des élèves ? *Quid* des difficultés pour les titulaires d'un bac pro à poursuivre et réussir dans le supérieur ? Que deviendront les enseignantes et enseignants œuvrant dans les formations vouées à disparaître l'an prochain et comment correctement financer les *« voies d'avenir »* tracées par E. Macron ?

Pour répondre à ces questions et, plus profondément, pour comprendre la trajectoire du LP, réforme après réforme, et sa relation à l'entreprise et à l'emploi, l'émission « À bonne école » reçoit **Christophe Auvray**, **secrétaire général adjoint du SNETAA-FO**, **Tristan Petident**, professeur au LP Théodore-Monod à Noisy-le-Sec (Seine-St-Denis), mais également **Prisca Kergoat**, sociologue à l'université Jean-Jaurès à Toulouse, autrice de l'ouvrage *De l'indocilité des jeunesses populaires. Apprenti·es et élèves de LP*, publié en 2022 à La Dispute. (…)

TOUTEDUC

## Article 2 : C. Grandjean détaille son projet pour "adapter" les formations pros aux besoins de l'économie, aux évolutions sociétales et du marché du travail (Sénat), 07/06/23

Jeudi 1er juin, C. Grandjean était interrogée par les sénateurs de la délégation aux entreprises dans le cadre d'un rapport sur la formation, les compétences et l'attractivité. Elle évoque notamment le déficit de France Compétences et la répartition des tâches entre les Régions et l'Etat quand il s'agit de l'information sur les métiers pour les collégiens.

**Voie professionnelle**

Elle considère en effet que l'enjeu de l'orientation est essentiel" mais alors que cette compétence est dévolue aux régions depuis 2018, la réalité de l'information sur l'orientation et de l'orientation en elle-même, "n'a pas beaucoup évolué ces dernières années", d'où l'idée de se faire partenaire "parce



Revue de Presse Snetaa-Fo © 2023

qu'à l'EN nous avons cette capacité de passer à l'échelle, de **massification de l'information**", et donc d'organiser au sein des établissements et de chaque classe une organisation de la découverte des métiers. Et d'ajouter par la suite que "**c'est là aussi où l'école sait faire, elle sait aller accompagner chacun sur tous les territoires et au-delà des convictions de tel ou tel professeur ou de l'éloignement de tel ou tel collège**". Seront ainsi organisés des visites d'entreprises, des visites de professionnels dans les établissements scolaires, des déplacements dans des LP, **des PLP qui viendront dans les collèges**...

Aussi, alors qu'un certain nombre de jeunes "n'exercent pas le métier pour lequel il a été formé", la découverte des métiers a pour enjeu, "non pas d'orienter bien sûr dès la 5ème, mais au moment où on se pose la question de l'orientation (donc de l'anticiper dès la 4ème, ndlr)", d' "**avoir une meilleure visibilité de ce que sont les métiers et de pouvoir faire un choix accompagné, plus éclairé, sur la transparence, sur les taux d'insertion et de poursuite d'étude**. Des **outils de pilotage** seront d'ailleurs déployés pour mesurer, dans un souci de "transparence", les taux d'insertion et de poursuite d'études. Est aussi citée la **plateforme Diagoriente**, un outil "assez exceptionnel" qui comporte "des questions posées aux jeunes pour les aider à dégrossir le projet d'orientation".

"**Le LP doit pouvoir avoir une image qui soit redorée, il le mérite parce qu'il est stratégique pour les compétences de la nation" estime la ministre qui explique qu'il est trop souvent une voie d'orientation subie**, que des élèves sont orientés de fait dans la voie pro en raison d'un niveau scolaire trop fragile. Mais il s'agit en même temps de faire un travail de fond pour qu'il soit positionné comme un acteur stratégique, estime-t-elle, **avec des formations sur les métiers de la transition énergétique, de l'écologie, du numérique, "sur des filières qui sont porteuses et reconnues par la société**". Le travail de fond évoqué s'appuie également sur les dispositifs déjà mis en place (dédoublement au 1er degré, travail sur les fondamentaux) afin, tout au long du parcours d'essayer de "lisser" les fragilités scolaires "qui viendront prendre leurs effets au LP dans quelques années".

Mais comme aujourd'hui ces **fragilités scolaires** "existent objectivement" (**7/20 de moyenne au brevet pour les lycéens en voie pro pour une moyenne de 11,7 sur 20 pour ceux qui sont orientés vers l'enseignement GT**) il faut les accompagner, fait valoir la ministre, "il faut **lutter contre le décrochage**, à tous niveaux et dans le cursus, dès lors qu'on commence à voir de l'absentéisme, on va mettre en place tous **les partenaires arrimés, les E2C, les Epide, les missions locales, tous ces acteurs qui savent faire avec ces jeunes** qui sont en décrochage pour aller retravailler le projet, et construire avec eux le sens qu'ils ont envie de donner à leur parcours". Cela sera **également** le cas **en post diplôme**, car "il s'agit de ne pas les laisser en septembre sans solution, et donc ils seront toujours sous statut scolaire l'année qui suit l'obtention de leur bac pro, avec un engagement de l'établissement et des partenaires pour aller **l'aider à faire une MC (mention complémentaire), aller rechercher un emploi, faire un stage**" et, au final, "ne pas rester sans solution et être dans une dynamique active d'insertion professionnelle".

Est encore évoquée la **création de formations de spécialisation post bac** (appelée FCIL, formation complémentaire d'Initiative locale), "**une modalité très attendue des entreprises**" grâce à laquelle on observerait "20 points de plus d'employabilité" chez les jeunes qui en sont issus. Le nombre de places consacrées devrait passer de 4 500 à 20 000 d'ici à 2026.

Mais "au fond, est-ce que tout ça est suffisant ?" se demande à un moment C. Grandjean. Elle veut **travailler sur les contenus**, et **créer de nouvelles formations** car il s'agit qu'elles "soient plus adaptés aux métiers d'aujourd'hui : les métiers évoluent, les contenus doivent le faire aussi". Elle dit "assumer de fermer des formations qui n'insèrent pas et qui ne permettent pas des poursuites d'études réussies", c'est à dire "arrêter d'envoyer des jeunes dont on sait pertinemment que les taux d'insertion sont à 10 % et les taux de poursuites d'études réussies à 10 %, (..) c'est à nous en

responsabilité de se dire que la formation ne correspond plus ni à la réalité économique du pays, ni à la réussite de ces jeunes“.
D'où le rôle du **bureau des entreprises**, qui permettra de “travailler sur les partenariats locaux, d'être le réseau de ceux qui n'en ont pas“, ou de travailler sur la qualité des stages (à ce titre les entreprises sont invitées à se mobiliser) pour des jeunes“ qui ont besoin qu'on les aide à mettre le pied à l'étrier“. Le but est donc d'avoir “quelqu'un a plein temps, disponible toute la semaine, identifié par les acteurs entreprise et donc **la porte d'entrée de l'entreprise dans le lycée**“. En plus des acteurs déjà en place (DDFTP, DRAFPIC), **la personne en charge du bureau aura le rôle de travailler sur l'évolution des contenus, “en échangeant avec une entreprise on fait savoir que tel ou tel sujet n'est plus à l'ordre du jour du métier**“.
**Apprentissage**
Concernant l'apprentissage, **elle a rappelé l'objectif du gouvernement d'atteindre 1 million apprentis par an d'ici à la fin du quinquennat**, qui sera notamment soutenu par le prolongement de l'aide au recrutement d'un apprenti (6 000 euros) jusqu'à la fin du quinquennat. La ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels considère comme “un succès“ le développement de cette politique, car “l'apprentissage permet à 7 jeunes sur 10 de rentrer dans l'emploi“.
Subsistent cependant des questions concernant le **déficit de France Compétences** et le coût des contrats. En effet, indique-t-elle, **la cotisation des entreprises (la CUFPA) ne couvre pas l'entièreté des dépenses, c'est pourquoi l'Etat offre “un accompagnement pour garantir les dynamiques qui ont été enclenchées par des décisions politiques**“ (4,7 Mds € par exemple en 2022). Mais elle ajoute qu' “**il ne s'agit pas pour le gouvernement de rééquilibrer les comptes de France compétences**, mais bien d'envoyer “un signal puissant de soutien de l'état dans le financement de la formation initiale par la voie de l'apprentissage“. (...)

## Article 3 : Compétences et métiers d'avenir : les lycées et les CFA peuvent être force de proposition, 09/06/23

L'Agence nationale de la recherche (ANR) lance un AMI, appel à manifestation d’intérêt intitulé "Compétences et métiers d’avenir", qui peut intéresser un lycée ou un CFA. **Il s'agit de proposer un dispositif perrmettant "l’acquisition des compétences nécessaires aux métiers d’avenir de France 2030"**. C'est la "deuxième saison". La première, qui s'achève, "a permis de réaliser 59 diagnostics et de financer 116 projets".
La seconde distingue les projets "Diagnostic" et les "Dispositifs de formation". Les premiers "visent à qualifier les besoins de formation professionnelle" et à "les mettre en perspective avec l’offre de formation existante". Les seconds proposent des dispositifs de formation initiale et continue, et sont portés par des consortiums composés des employeurs, organisations professionnelles, syndicats, fédérations professionnelles "et organismes de formation ou d’accompagnement (universités, écoles, lycées, CFA, organismes privés, Pôle emploi, etc.)." Le chef de file peut être "un établissement public local d’enseignement (EPLE ou EPLEFPA), un CFA, un organisme de formation continue, une association représentant un secteur professionnel (organisations professionnelles, filières économiques, entreprises, etc.)".

## Article 4 : Pacte, réforme de la voie pro : l'enseignement agricole les refuse également, et menace les examens de grèves, 08/06/23

L'intersyndicale CGT, **FO**, UNSA, FSU, SUD de l'enseignement agricole public "a déposé un préavis de grève couvrant toute la période des examens (épreuves écrites, orales, corrections)". Elle indique, dans un communiqué commun avoir boycotté les deux CSA qui devaient examiner le Pacte, ainsi que la "réforme de la voie professionnelle". Elle a également "lancé un appel à tous les personnels pour signer des motions et des lettres collectives de refus du Pacte et de ses briques".


Revue de Presse Snetaa-Fo © 2023

Les organisations syndicales "**dénoncent le choix fait par le ministère de refuser, comme à l'ÉN, de mettre au vote les textes Pacte**" et elles estiment que ce dispositif va "considérablement dégrader le fonctionnement" des établissements en fragilisant "les collectifs de travail par une mise en concurrence des personnels, sur fond d'atteinte grave au statut, de contractualisation, de flexibilisation, d'annualisation, d'individualisation de la rémunération…". Elles ajoutent que les remontées qu'elles ont du terrain "témoignent d'une **forme d'anarchie administrative qui démontre s'il en était besoin la nécessité d'un cadrage national**".
Elles évoquent encore "les pressions exercées sur les équipes de direction pour mettre en place à marche forcée la réforme et le Pacte" et annoncent que le 14 juin prochain est prévu un nouveau groupe de travail avec l'administration et que ce sera une "nouvelle étape d'expression du refus des personnels".

## Article 5 : ID-FO au président de la République : la mise en oeuvre du Pacte est impossible dans les délais impartis, 09/06/23

"Monsieur le Président, un moratoire sur la mise en œuvre du pacte s'impose", sa mise en place "et celle des mesures concernant le LP s'effectuent dans une précipitation relevant plus d'un affichage politique conjoncturel que d'une ambition pédagogique construite et réfléchie". Agnès Andersen, récemment élue secrétaire générale d'ID, le syndicat FO des personnels de direction, adresse une lettre ouverte au président de la République.
**Elle estime que "la mise en œuvre des mesures 'pacte' s'avère totalement irréaliste compte tenu des délais impartis", d'autant que les chefs d'établissement ne disposent "toujours pas de bases réglementaires pour assurer le dialogue avec les personnels**".
Egalement en cause, "l'insécabilité des pactes en LP", mais aussi les remplacements de courte durée dont la gestion va "mettre en cause (la) crédibilité (des personnels de direction) et plus largement celle de l'institution" puisque celle-ci organise elle-même "des absences (correction des épreuves de spécialité du bac, examens, formations, etc…)". Elle met également en cause "le manque de réponses sur les remplacements de longue durée" et "**l'absence de cadrage institutionnel clair**" qui provoque des **divergences entre les académies**… Elle ajoute que "les personnels de direction sont envoyés en première ligne" et "se sentent particulièrement isolés sur le terrain", devant mener des concertations "sans référence fiable, avec des équipes parfois hostiles".
**"Indépendance et direction" considère que la prime de 1 000 € qui est attribuée aux personnels de direction constitue "une obole ponctuelle", sans rapport avec les nouvelles charges qui vont "induire de fait une dégradation pérenne et sensible de (leurs) conditions de travail**". Les missions qui leur sont confiées nécessitent "l'implantation d'un nouveau poste d'adjoint par établissement". Et elle prévient le président qu'ID-FO donne mot d'ordre syndical : "Aucune remontée d'enquêtes ni d'éléments chiffrés concernant le pacte avant, a minima, le mois d'octobre 2023, pour peu que nous ayons alors les textes réglementaires nécessaires et les outils numériques efficients."
A noter que le syndicat s'est doté d'un nouvel exécutif à la suite du congrès de Rouen (27-30 mars). Agnès Andersen a quatre adjoints au secrétariat général, Patrick Bedel, Julien Giovacchini, Valérie Kroes, Amand Riquier. Les trésoriers sont Fabrice Arnould et David Furst.

## Article 6 : Les Inspé raillent le rapport parlementaire sur la loi Blanquer, "agitation perpétuelle sans fondement", 12/06/23

"Agitation perpétuelle sans fondement" le rapport d'information sur la loi Blanquer, publié par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale mercredi 7 juin, passe mal auprès du Réseau des Inspé.
(…) En tout et pour tout, le rapport de 145 pages semble "n'avoir comme unique visée que le démantèlement de la réforme précédente", notamment au regard de la proposition de la députée

(Démocrate) “de revenir à un système de recrutement des enseignants avec un concours en fin de M1, dont on sait les critiques qu’il a suscitées“. On notera que les deux rapporteurs de la mission offrent, à plus d'un titre, des propositions différentes. Dans le cas susmentionné, Jérôme Legavre (LFI) souhaite de son côté “déplacer les concours à la fin de la licence“.
**Le rapport estime d'ailleurs que “l’harmonisation de la formation des enseignants (…) demeure limitée, compte tenu de la diversité des voies d’accès aux concours“**, et les députés “partagent la conviction que la formation des enseignants doit revêtir avant tout un caractère disciplinaire“. C’est pourquoi, poursuivent-ils, “le recrutement des futurs enseignants devrait intervenir au terme d’une **formation théorique de trois ou quatre ans**, à l’issue de laquelle ils passeraient les concours de l’enseignement. Ainsi, les lauréats accèderaient plus rapidement au statut d’élève-fonctionnaire. **Les Inspé délivreraient aux professeurs stagiaires une formation centrée sur l’apprentissage des gestes professionnels des métiers de l’enseignement**.“
Pour les Inspé, cela montre au contraire “une méconnaissance profonde de la réalité d’un métier complexe qui s’apprend : pour être enseignant, il faut pouvoir maîtriser des compétences professionnelles explicites articulant des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être en situation.“ (…)

## Article 7 : SNU : unanimité syndicale pour en revendiquer l'abandon, 11/06/23

Les syndicats de l'enseignement public FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education, FNEC-FP-FO, FERC-CGT, SNALC, SUD-éducation accompagnées de la FCPE et de trois organisations lycéennes (VL, FIDL, MNL) "revendiquent l’abandon de la généralisation du SNU (Service national universel) et de son déploiement sur le temps scolaire et réclament dans l’immédiat le basculement de l’enveloppe budgétaire du SNU dans l’Education nationale, à la Jeunesse et aux Sports".
Dans un communiqué commun, ces organisations évoquent des "faits graves" survenus "lors de plusieurs séjours SNU" et l'entêtement du président de la République, du ministre de l’ÉN et de la secrétaire d’État qui "essayent de sauver le SNU en le raccrochant au temps scolaire" dans le cadre de "classes engagement". Ce serait "**à nouveau une baisse du nombre d’heures consacrées aux apprentissages et la remise en cause du cadre national des programmes**", mais aussi du rôle des personnels de l’EN ou de Jeunesse et Sports, "**qui ne sont pas là pour participer à un simulacre de séjour militaire**". Elles en dénoncent encore le coût, plus de 2Md€.

## Article 8 : Clément Poullet reconduit à la tête de la FNEC-FP-FO, 12/06/23

**A l'issue de son congrès d'Angers, du 5 au 9 juin, la Fédération FO de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle a reconduit Clément Poullet au secrétariat général.**
Frédéric Volle est reconduit à la tête du SNUDI-FO (1er degré), François Pozzo di Borgo succède à Edith Bouratchik au SNFOLC (lycées collèges), Philippe Beaufort prend la tête du SPASEEN-FO (personnels administratifs), Sylvain Excoffon de FO ESR (enseignement supérieur et recherche), Sandra Marques du SNFOIEN (personnels infirmiers), Marie Peigné du SNFOASEN (assistants sociaux), Christophe Decoker reste à la tête du SMEDEN-FO (médecins), Sylvie Boléa du SNFOEP (enseignement privé), Pascal Chabas représente les personnels de l'AFPA (le SFN FO FPA).
**La FNEC rappelle que Pascal Vivier a été précédemment reconduit à la tête du SNETAA (LP)**, que Agnès Andersen à été élue à la tête d'ID-FO (personnels de direction), Kevin Bastien représente les personnels de l’agence Erasmus (le SNEFIE), Corinne Tison les employés du sport scolaire (SNESS).



Revue de Presse Snetaa-Fo © 2023

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

## Article 9 : L'EN recrute des responsables du bureau des entreprises en LP, 07/06/23

**Le rôle et les missions du responsable du bureau des entreprises en LP**

Dans le cadre de la réforme de la voie pro., **à partir de la rentrée 2023 et dans chaque LP**, **un bureau des entreprises pour une voie professionnelle redessinée sera créé**.

**Ce bureau garantit à tous les jeunes une insertion professionnelle réussie et répond aux grands défis de notre économie**.

Auprès des équipes de direction, aux côtés des équipes pédagogiques et en lien avec les milieux professionnels, le responsable du bureau des entreprises en LP :

- **met en place et anime les partenariats** avec les acteurs du territoire
- **met en œuvre la relation école-entreprise** dans les parcours de formation des apprenants ;
- **organise les temps de formation en milieu professionnel** : période de formation en milieu professionnel (PFMP), stage et alternance

**Candidater pour devenir responsable du bureau des entreprises en LP**

**Vous souhaitez travailler à temps plein au sein d'une équipe et agir au service des jeunes, des acteurs éducatifs, du monde socio-économique et des territoires ?**

Profil recherché : connaissance du monde économique, sens du relationnel et leadership, capacité à porter un projet multipartenarial, qualités organisationnelles. (…)

- **A lire aussi :** *ToutEduc*, « Les responsables des bureaux des entreprises pourront (finalement) être recrutés parmi les personnels du lycée (ministère), 07/06/23 ; *VousNousIls*, « Lycées pros : ouverture des recrutements pour les responsables des « bureaux des entreprises », 08/06/23

Midi Libre

## Article 10 : Le LP comme voie d'excellence : la réforme fait débat, 06/06/23

Elle doit faire la part belle à des stages rémunérés pour améliorer l'attractivité des filières techniques et irriguer les secteurs en tension. Les enseignants y sont opposés.

Faire des filières professionnelles *« une voie d'excellence »*. C'est l'objectif annoncé par E. Macron lorsqu'il a détaillé sa réforme du LP, le 4 mai. *« C'est plutôt bien qu'on parle de nous. Mélenchon avait été ministre délégué et déjà avancé cette idée de rémunérer les stages des élèves »*, sourit G. Bordes, enseignant délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée Léonard-de-Vinci de Montpellier. Chargé de piloter les stages, il rappelle qu'actuellement « en bac pro, c'est quasiment du 50/50 pour les élèves entre les cours et les stages ». L'idée de la réforme est de faire passer de 8 à 12 semaines la quantité de stage en terminale pour ceux qui veulent entrer dans la vie active et au contraire d'augmenter la quantité de cours en fin d'année scolaire pour ceux qui veulent poursuivre leurs études.

***« Vu les publics touchés, le risque, c'est que le désir de rémunération prime sur le reste***, s'inquiète G. Bordes. *L'important reste la qualité du projet de formation, la qualité de l'accueil par l'entreprise. Il faut voir quelles sont celles qui jouent le jeu. Si c'est juste faire la petite main, décharger un camion ou faire les cafés. À l'inverse, faut aussi que les jeunes fassent preuve de souplesse en termes d'horaires notamment quand ils accompagnent un artisan. »*

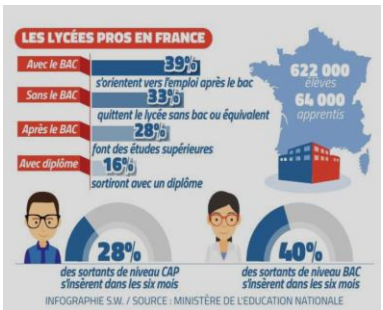


**Un milliard d'euros par an mobilisé en plus**

Cette rémunération, assumée par l'État, ne coûtera rien aux entreprises. Beaucoup d'entre elles ont tout à gagner dans l'histoire,



Revue de Presse Snetaa-Fo © 2023

notamment les secteurs en tension. *« Nos métiers évoluent, ils sont en pleine mutation technologique et de management,* reconnaît Philippe Zanni, président de la commission emploi formation de la fédération du bâtiment de l'Hérault. *C'est dur depuis la crise sanitaire. On a besoin de recruter et de retrouver des jeunes motivés mais on a encore le sentiment que les filières techniques ne sont pas privilégiées. Il faut capter les jeunes plus tôt, créer un vivier. »*

D'où l'idée de ce travail d'orientation dès la 5°. *« Le Président E. Macron a positionné cette réforme comme une grande cause nationale pour l'emploi des jeunes et l'économie avec plus d'un milliard d'euros supplémentaires par an déployé pour faire du lycée pro un choix d'avenir »*, a assuré la rectrice de la région Occitanie, Sophie Béjean, lors d'une table ronde consacrée au sujet, au lycée Léonard-de-Vinci de Montpellier. (...)

**La beauté du clic pour immortaliser celle du geste**

La beauté du geste, c'est le nom de l'exposition dévoilée au LP Frédéric-Mistral de Nîmes. Photo reporter à Midi Libre, Stéphane Barbier a suivi pendant plusieurs semaines des élèves de terminale dans les ateliers du lycée. Notre confrère s'est efforcé de poser un autre regard sur le LP pour mettre en évidence les liens qui se tissent entre professeurs et élèves sur la transmission. *« J'ai essayé de traduire ce qui se joue entre eux, comment un échange de regard ou de sourire peut raconter un métier »*, explique-t-il, assez admiratif devant la capacité d'adaptation de ces enseignants. *« Aucune heure ne ressemble à une autre, c'est mouvant Ils savent faire preuve, de fermeté et faire un pas de côté pour échanger seul à seul avec un élève. »* Le résultat a ravi élèves et enseignants. Cette exposition, initiée par l'enseignant Richard Boudes avec le soutien de la Région Occitanie, sera visible à Mistral jusqu'à la fin de l'année scolaire et pourrait devenir itinérante dans des collèges de l'académie.

**Regard d'élèves du lycée Frédéric-Mistral, à Nîmes**

« Plus les stages sont longs, plus ils sont bénéfiques car on doit faire nos preuves »

Marwan a apprécié les stages mais aussi le temps passé en atelier au lycée. RG

Devant l'expo photo qui les immortalise, lui et quelques-uns de ses camarades en plein stage, Marwan affiche un large sourire. L'élève du lycée Frédéric-Mistral, à Nîmes, ne regrette pas de s'être lancé dans cette filière aménagement et finition du bâtiment. *« C'est un métier qui m'attirait et quelques petits jobs d'été dans la famille m'ont conforté dans cette idée. »* Marwan a effectué huit semaines de stages en terminale, quantité qui passera à douze après la réforme pour ceux qui veulent se lancer dans la vie active après le bac.

**« On ne sait pas forcément ce qu'on va faire après le bac »**

*« J'aurais bien aimé en faire plus mais ça a été suffisant car on passe du temps en atelier au lycée, confie-t-il. Le problème, c'est qu'on ne sait pas forcément ce qu'on va faire. Moi J'hésite. J'ai fait des demandes d'inscriptions sur Parcoursup car je me dis que poursuivre mes études me permettra d'avoir un meilleur salaire à terme. »*

*« Plus les stages sont longs, plus ils sont bénéfiques car il y a toujours une période où* ***on doit faire nos preuves avant de se voir confier des tâches intéressantes***, ajoute Erwan, en formation à Mistral dans la même filière. *Le mien s'est super bien passé et après le bac, je vais poursuivre par un apprentissage dans la même entreprise, la bonne formule je pense. »*

Tous sont favorables à une **gratification généralisée de ces stages** : *« une bonne chose »* pour Erwan ; *« **plus pour l'égalité entre élèves***, souligne Marwan, *car actuellement, certains patrons donnent quelque chose mais d'autres non ».*



Revue de Presse Snetaa-Fo © 2023

Les Echos

## Article 11 : LP : pour lutter contre le décrochage, l'exécutif veut des « filets de sécurité », 12/06/23

A partir de septembre, les lycéens professionnels montrant des signes de décrochage pourront être orientés, en cours d'année, vers d'autres structures d'accueil, comme le réseau des écoles de la deuxième chance. Des syndicats redoutent une externalisation du décrochage.

« La première bataille, c'est de nous attaquer au décrochage », lançait E. Macron, début mai, en présentant sa réforme des LP.

**Pour « viser l'objectif zéro décrochage », l'exécutif envisage de généraliser, à la rentrée, un dispositif baptisé « Tous droits ouverts »**. Dès la fin du premier trimestre, l'élève qui montre des signes de décrochage serait orienté vers des structures d'accompagnement, d'insertion ou de formation, sans attendre la fin de l'année. **Tout en lui permettant de garder le statut scolaire et, éventuellement, de revenir au lycée.**

Les écoles de la deuxième chance sont l'un de ces dispositifs. Il faut « installer des filets de sécurité à tout moment du parcours de l'élève », avait plaidé E. Macron.

**Compétences « transverses »**

Dans ces écoles, le parcours est en moyenne de sept mois, explique A. Schajer, président du Réseau des écoles de la deuxième chance, dans un entretien aux « Echos ». **Les jeunes, de 16 à 25 ans, acquièrent des « compétences qui permettent à l'entreprise de savoir s'ils sont employables** ».

« On y fait du français, des mathématiques et de l'informatique, mais on parle des compétences 'savoir communiquer' ou 'savoir écrire', poursuit-il. Si vous leur dites qu'à 10 heures il y a cours de maths et à 11 heures, cours de français, ils s'en vont. »

Des compétences « transverses » (arriver à l'heure, dire bonjour…) complètent les apprentissages. Et 35 % du temps correspond à « des stages de résultats, et non d'observation ». **Ces écoles ont signé des conventions avec de grandes entreprises (Unibail, Carrefour, Leroy Merlin, Ikea…) et avec des organisations professionnelles.**

**La tri-alternance**

Le taux de raccrochage et de « sorties positives » vers un emploi ou une formation atteint 63 %, se félicite A. Schajer. Mais quand il entend dire que les écoles de la deuxième chance sont là car l'EN n'a pas fait son boulot, il bondit : « C'est toute la société qui est responsable. »

**Dans le cadre de la réforme des LP, il évoque la « tri-alternance », expérimentée dans l'académie de Reims, avec « un tiers de temps au lycée, un tiers à l'école de la deuxième chance et un tiers en entreprise** ».

**« A la fin, le bilan a conduit les jeunes vers l'apprentissage, dans 70 % des cas », indique encore A. Schajer**. Une expérimentation similaire a été lancée en Lorraine, avec des collèges et des classes Segpa - pour des élèves âgés de 16 ans et présentant de graves difficultés scolaires.

Le président du Réseau des écoles de la deuxième chance a suggéré à la ministre déléguée à la Formation et à l'Enseignement professionnels, C. Grandjean, de créer des « tiers-lieux ». « Ce serait bien d'avoir, dans les LP, une ou deux salles pour y accueillir les décrocheurs, avec du matériel informatique et des animateurs » des écoles de la deuxième chance. Y seraient proposées des formations avec le CNED pour ceux qui veulent une spécialité que ne propose pas leur lycée.

Le **SNETAA-FO, principal syndicat de la voie professionnelle, a mis en garde contre une « externalisation rampante d'une partie des missions que les enseignants du LP ont toujours remplies** ».



Revue de Presse Snetaa-Fo © 2023

## Article 12 : La réforme des LP se met en place au pas de charge, 09/06/23

**Les rectorats commencent à recruter les responsables des futurs bureaux des entreprises qui doivent être en place en septembre dans les LP**. Dans les salles des profs, les discussions restent vives sur le sujet brûlant des missions supplémentaires, qui ne sera pas tranché d'ici à la fin de cette année scolaire.

C'est le coup d'envoi de la réforme des LP, dévoilée par E. Macron il y a à peine plus d'un mois. L'EN vient de publier le premier texte, celui qui permet aux rectorats de recruter les responsables des nouveaux bureaux des entreprises pour septembre prochain.

Dans certaines académies, comme à Créteil, les consignes sont claires : « Je veux des gens qui connaissent le monde de l'entreprise, auxquels on va apprendre le monde de l'EN, et qui feront l'interface entre les deux », confie le recteur, D. Auverlot. **Cette « structure parallèle » inquiète certains directeurs DDFPT**, chargés aujourd'hui de coordonner les filières pro. dans les établissements. (...)

**Un « pacte » contesté**

L'autre sujet « brûlant » concerne le « pacte », cet ensemble de missions supplémentaires proposé aux enseignants volontaires. Cette question plonge les salles des profs dans « le désarroi » et « déchire » les équipes, témoignent enseignants et proviseurs.

**Au-delà des différends sur le « travailler plus pour gagner plus », les interrogations se focalisent sur son contenu - un ensemble insécable de six missions**. Pas question, comme dans la voie générale, d'avoir le choix de prendre une, deux ou trois missions . Pour bénéficier des 7.500 euros bruts annuels supplémentaires liés au « pacte », il faudra s'engager sur six missions et faire tout à la fois du remplacement de courte durée (18 heures par an), trois autres missions face aux élèves (prendre en charge des petits groupes, enseigner une option, intervenir auprès des collégiens sur la découverte des métiers (72 heures par an) et deux autres missions dites « forfaitaires » (tutorat, prise en charge du décrochage, accompagnement des élèves avec les acteurs de l'emploi...) (...)

**« Précipitation »**

**Dans une lettre ouverte au président de la République, le syndicat de proviseurs ID-FO déplore la « précipitation » de la mise en oeuvre et réclame « un moratoire » sur le pacte, d'autant que les textes officiels ne sont toujours pas publiés.** « Ce qui pose problème, c'est le remplacement de longue durée et il n'en est question nulle part », pointe Valérie Kroës, secrétaire générale adjointe du syndicat.

A quelques semaines de la fin de l'année scolaire, les chefs d'établissement préparent donc des emplois du temps qu'il faudra revoir à la rentrée, quand ils sauront combien d'enseignants auront signé le « pacte ».

**L'accepter reviendrait à payer l'heure de remplacement à 69 euros au lieu des 37 euros actuels, calculent certains professeurs. Mais à condition d'accepter tout le reste, et donc de passer plus de temps dans l'établissement.** Pourront-ils encore bénéficier d'heures supplémentaires sans signer le pacte ? Ce sera possible l'an prochain, mais après ?

**« Un 13e et un 14e mois de salaire »**

L'écart est déjà vertigineux entre les moyens actuels dédiés aux heures supplémentaires et le montant des enveloppes à répartir au titre du « pacte », qui se chiffrent en centaines de milliers d'euros. **De quoi créer des tensions entre les enseignants** « qui vont gagner un 13e et un 14e mois de salaire et les autres », prédit V. Kroës.

Le « 100 % d'insertion » réclamé par E. Macron est aussi dans toutes les têtes. « L'objectif est clair, rappelle la ministre déléguée à la Formation et l'Enseignement professionnels, C. Grandjean : fermer, d'ici à la rentrée 2026, toutes les formations n'offrant ni perspectives d'emploi, ni possibilités



Revue de Presse Snetaa-Fo © 2023

suffisantes de poursuites d'études réussies. » Les syndicats redoutent « un vaste plan social », tandis que certains concepteurs de la réforme essaient de rassurer.

(…) **« Vendre des jeans et des sneakers »**

Au Palais de la Porte Dorée, à Paris, jeudi dernier, des établissements et des entreprises engagés sur des filières d'avenir se sont vu attribuer des fonds au titre du **programme France 2030** , sur lequel l'exécutif compte pour **accélérer l'évolution de la carte des formations**. Un enseignant impliqué dans l'un de ces campus confiait : « **Nous avons plein de places dans des filières dites insérantes, mais les jeunes veulent tous aller vendre des jeans et des sneakers** ! »

Pour sensibiliser les collégiens aux métiers qui recrutent, l'exécutif a promis, pour septembre, de généraliser l'activité de découverte des métiers dans les collèges dès la 5e. Une mission qui reviendra notamment aux enseignants de LP. A condition qu'ils aient signé le « pacte ».

## Article 13 : Formation : le jackpot du recouvrement des cotisations par les Urssaf, 12/06/23

De quoi relancer le projet de transfert du recouvrement des cotisations Agirc-Arrco aux Urssaf ? Un bilan fait par France compétences montre que la bascule des Opérateurs de compétences paritaires (Opco), à l'organisme collecteur de la Sécurité sociale a été synonyme de jackpot pour l'instance de régulation nationale de la formation professionnelle : **l'effet net sur les recettes est estimé à 700 millions d'euros entre 2021 et 2022** !

Pour rappel, les entreprises sont assujetties à une contribution légale pour la formation professionnelle dont le taux varie de 0,55 % pour les moins de 11 salariés à 1 % au-delà (2 % pour les intermittents du spectacle). Autre prélèvement légal : la taxe d'apprentissage payée par celles qui sont assujetties à l'impôt sur les sociétés (0,59 % sauf en Alsace Moselle, 0,44 %). (…)

**A prendre avec des pincettes**

L'autre raison de l'envolée des dépenses tient à l'apprentissage. **Une deuxième salve de réduction des subventions aux centres de formation des alternants, d'environ 5 % en moyenne, est prévue à la rentrée**. Si elle voit le jour, ce qui n'est pas certain, l'économie qui en découlera sera en partie effacée par la hausse du nombre de formations financées, le nombre de contrats d'apprentissage continuant à augmenter à un rythme soutenu (+8,4 % au premier trimestre, à 53.100).

L'un dans l'autre, **le déficit prévisionnel de France compétences, fixé pour l'heure à 2,1 milliards**, reste à prendre avec des pincettes.

## Article 14 : Retraites : vous pouvez désormais estimer officiellement votre âge de départ, 12/06/23

Vous attendez avec fébrilité de connaître votre âge de départ à la retraite ? C'est désormais possible d'obtenir une estimation officielle. Depuis ce lundi, « Mon estimation retraite » prend en compte les nouveautés introduites par la réforme qui entrera en vigueur le 1er septembre .

**Pour connaître votre âge de départ (âge légal et âge à taux plein) , le nombre de trimestres nécessaire pour avoir une pension à taux plein et le montant estimé de votre future pension en fonction des diverses hypothèses, rendez-vous sur le site info-retraite.fr**. Grâce à une identification sur FranceConnect , le site récupère automatiquement l'ensemble de vos informations de carrière et vous fournira l'estimation. (…)

Pour rappel, **la réforme des retraites du gouvernement prévoit notamment un recul de 62 à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi qu'une accélération de la réforme Touraine , qui porte à 172 le nombre de trimestres nécessaires pour avoir une retraite à taux plein**. Les personnes aux carrières longues font exception et peuvent partir plus tôt.

- **A lire aussi :** *Acteurs publics*, « Retraites : un simulateur intégrant les nouvelles règles pour les fonctionnaires », 12/06/23



Revue de Presse Snetaa-Fo © 2023

franceinfo:

## Article 15 : Parcoursup : ces lycéens en territoire rural ou isolé qui ne peuvent pas étudier dans les grandes villes, 09/06/23

De nombreux jeunes ont choisi de ne faire, pour l'après-bac, aucun vœu dans les métropoles ou d'y refuser des admissions, en raison du **coût élevé de la vie et de l'éloignement familial**.
Admis, sur liste d'attente ou refusés : les résultats de Parcoursup tombent au compte-gouttes depuis jeudi 1er juin. La plateforme d'affectation à l'enseignement supérieur est redoutée par bon nombre de candidats. Par sa sentence, elle détermine leur formation, leur lieu d'études et de vie sur plusieurs années et, à long terme, leur orientation professionnelle. **Mais pour certains, issus de territoires ruraux ou isolés, une barrière financière s'est établie bien avant celle des algorithmes.** Franceinfo a interrogé plusieurs lycéens, actuellement en fin d'année de terminale, limités dans leur choix d'orientation post-bac. (...)

## Article 16 : Une enquête montre que les profs doivent se former seuls et sur leur temps libre, 08/06/23

Pour expliquer le manque d'attractivité du métier d'enseignant, le faible niveau des salaires est souvent mis en avant. Mais le manque d'accompagnement explique aussi que les enseignants se sentent seuls et perdent leur motivation. Selon une étude, ils se forment à 80% par eux-mêmes.
La solitude des enseignants. Les professeurs se forment à 80% par eux-mêmes, principalement sur les réseaux sociaux, sur leur temps libre, et à 20% seulement par des formations proposées par l'ÉN, selon une enquête de l'Observatoire Ecolhuma, une association qui accompagne les enseignants et les chefs d'établissements.
**Internet et les réseaux sociaux plutôt que l'Éducation nationale**
**Parmi les pays européens, la France est la plus mauvaise élève en matière de formation continue des enseignants**. Avec moins de jours de formation et des délais trop longs. *"Ça peut prendre parfois jusqu'à un an parce qu'il faut avoir un certain nombre de candidats pour que notre demande de formation soit validée*", précise Francine, PLP. *"Il faut qu'il y ait parfois un regroupement entre deux établissements, donc les délais peuvent être longs."* (...)

acteurspublics

## Article 17 : Le point d'indice de la fonction publique revalorisé de 1,5 %, 12/06/23

Nouvelle revalorisation du point d'indice, attribution de points supplémentaires, mesures spécifiques pour les bas salaires, prime de pouvoir d'achat... Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, S. Guerini, vient d'annoncer une série de mesures salariales pour les agents publics.
(...) Des mesures insuffisantes, selon les représentants du personnel qui ont quitté la réunion.
La première d'entre elles, et certainement la plus attendue, est la **nouvelle augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique** qui sert de base au calcul du salaire des fonctionnaires (le traitement, hors primes). **La rémunération des contractuels, quant à elle, est calquée sur celle des agents titulaires.**
**Une revalorisation générale qui déçoit les syndicats**
Ce nouveau dégel reste néanmoins moins important que celui intervenu en juillet 2022, où une augmentation de 3,5 % avait alors été décidée par l'exécutif. Au grand regret des syndicats, dont certains réclamaient jusqu'à 10 % de hausse du point d'indice, S. Guerini vient cette fois-ci de consentir une hausse de... **1,5 % qui entrera en vigueur le 1er juillet**. Une (petite) revalorisation générale qui bénéficiera donc à l'ensemble des agents de la fonction publique. (...)



Revue de Presse Snetaa-Fo © 2023

Depp
DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE

## Note d'information n°23.24, Les filles moins confiantes que les garçons concernant l'année à venir et sur leurs performances, notamment en mathématiques, juin 2023

Plus de 1,5 million d'élèves scolarisés en classe de sixième, de seconde ou de première année de CAP ont été interrogés par la DEPP à la rentrée 2021 sur leurs conditions de travail, leur confiance en eux et leurs orientations futures. Il s'agissait d'un questionnaire adossé aux évaluations exhaustives.
Les résultats font apparaître des différences entre filles et garçons. Pour ce qui est du temps de travail déclaré, **les filles se distinguent par un plus fort investissement en classe de seconde comme en première année de CAP**. Quel que soit leur niveau de maîtrise, notamment en mathématiques, elles se déclarent **moins confiantes que les garçons dans leurs performances aux évaluations**, aussi bien en sixième qu'en seconde ou en première année de CAP. De même, à tous les niveaux interrogés, elles se projettent dans l'année scolaire de façon **moins sereine** que les garçons. Enfin, les orientations et les poursuites d'études envisagées varient aussi selon le sexe. (…)

Observatoire des inégalités

## Rapport sur les inégalités, édition 2023

Le *Rapport sur les inégalités en France* dresse un état des lieux complet des inégalités. Revenus, éducation, travail, modes de vie, territoires : chaque thème est documenté avec les données les plus récentes, des chiffres clés, des évolutions de long terme et des explications accessibles à tous et toutes. Un regard sans complaisance ni exagération sur la société française, essentiel au débat public. (…)

## Paru au J.O. n°0133 du 10 juin 2023

## Arrêté du 30 mai 2023 modifiant l'arrêté du 30 juin 2009 fixant les taux de promotion dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'EN du 1er et du 2nd degré relevant du ministre chargé de l'EN

Article 1 : Dans l'annexe de l'arrêté du 30 juin 2009 susvisé, après chaque occurrence des lignes :

| | |
|---|---|
| « Pour les années 2021 et 2022 | 18 » |

sont ajoutées les lignes :

| | |
|---|---|
| « Pour l'année 2023 | 21 |
| Pour l'année 2024 | 22 |
| Pour l'année 2025 | 23 » |



Revue de Presse Snetaa-Fo © 2023